

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2226

21 septembre 2011

SOMMAIRE

AB Energy Finance S.A.	106823	Lucilin Conseil	106835
Assurpro S.à r.l.	106835	Luxinvest Capital Advisors S.A.	106843
Atlantic Investment Holdings S. à r.l. ...	106837	Luxory Participations S.A.	106843
Bluegems Adviser S.à r.l.	106846	Lux-Pension	106843
BMO Finance Company II	106802	Machen Holding S.A.	106845
Centroplast Europe S.A.	106845	Maciotto International	106845
Eulerphi Management S.A.	106835	Mangousta Yachting Charter S.A.	106848
Langtex S.A.	106819	Manitoba Investments S.A.	106843
Lannutti Finance & Services S.A.	106820	Marcinvest S.A.	106848
Le Cottage du Barrois	106820	Margal	106848
Leesch Frères S.A.	106820	Margal S.A.	106848
Lemonland S.A.	106821	Maxime International S.A.	106844
Levant Energy Ventures	106821	Meda Pharma	106844
Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l.	106821	Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A.	106844
Linea Grazia	106822	Muse Holdings S.à r.l.	106844
Linwood Holding S.A.	106822	Natelyne S.A.	106834
Liquiditätsfluss No.2 S.A.	106819	Oppidum	106820
Loëndal	106829	RisenSky Solar Energy S.à r.l.	106809
Logica Group S.A.	106822	Saint Georges Finances S.A., S.P.F.	106823
Lotharingen Finanz AG	106832	SBI Investments S.A.	106821
Lov S.à r.l.	106832	SCI BS LOGI	106830
LSF5 MHB Investment S.à r.l.	106834	Smaccess SA	106845
LSF5 MHB Investment S.à r.l.	106833	Sunderland Immo S.à r.l.	106822
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	106834	TCO Lu S.à.r.l.	106848
LSF Elancourt Investments S.à r.l.	106809	Teaco Finance S.à r.l.	106819
LSF IV Euro LT Properties	106833	Timken Global Treasury	106823
LSF IV Euro Properties	106833	Yeoman Capital S.A.	106833
LSREF2 Finance S.à r.l.	106834		
Lubna (Lux) S.à r.l.	106819		

BMO Finance Company II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.782.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BMO Finance Company II, a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 3,672,000, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared

Bank of Montreal Holding, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of Canada, having its head office address at 333-7th Avenue S.W., The Dome Tower, Calgary, Alberta, T2P 3N9 and registered under corporation number 342764-1, (the "Sole Shareholder");

Here represented by Me Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the 3,672,000 shares, with a nominal value of USD 1 each, representing the whole share capital of the Company divided into the following classes of shares:

- 647,000 class A mandatory redeemable preferred shares;
- 25,000 class A ordinary shares; and
- 3,000,000 class B ordinary shares;

are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of one or several classes of mandatory redeemable preferred shares ("MRPS");
2. Increase of the share capital by the issuance of new shares, subject to the payment of a global share premium (whether allocated to the legal reserve or not) attached to the MRPS newly issued;
3. Subscription, intervention and payment of (i) the newly issued shares and (ii) the global share premium (whether allocated to the legal reserve or not) attached to the MRPS newly issued, by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
4. Subsequent amendment of articles 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved:

- (i) to create one additional class of MRPS namely class B MRPS;
- (ii) to attach specific redemption, dividend, voting and liquidation rights to the newly issued MRPS, as assigned in articles 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company as amended pursuant to the fourth resolution below.

Second resolution

Further to the above resolution, it is resolved:

- (i) to increase the share capital of the Company by an amount of USD 650,000 (six hundred and fifty thousand US Dollars) so as to raise it from USD 3,672,000 (three million six hundred and seventy-two thousand US Dollars) to USD 4,322,000 (four million three hundred and twenty-two thousand US Dollars) by the creation and the issuance of 650,000 (six hundred and fifty thousand) class B MRPS with a nominal value of USD 1 each (the "Class B MRPS"), subject to the payment of a share premium of an amount of USD 999 (nine hundred and ninety-nine US Dollars) per Class B MRPS for a global amount of USD 649,350,000 (six hundred and fortynine million three hundred and fifty thousand US Dollars) to be fully allocated to a distributable item of the balance sheet as share premium (the "New Shares");

(ii) that any share premium paid on a MRPS shall be booked in that appropriate share premium account specific to each class of MRPS and such share premium (whether allocated to the legal reserve or not) shall remain attached to the class of MRPS for which it has been paid.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount of USD 650,000,000 (six hundred and fifty million US Dollars).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 650,000 (six hundred and fifty thousand US Dollars) by subscribing to the New Shares and paying the share premium attached to each Class B MRPS for a total global amount of USD 649,350,000 (six hundred and forty-nine million three hundred and fifty thousand US Dollars), the whole being fully paid up by way of a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions it is resolved to amend article 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 4,322,000 (four million three hundred and twenty-two thousand US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 647,000 (six hundred and forty-seven thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”);
- 650,000 (six hundred and fifty thousand) class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”);
- 25,000 (twenty-five thousand) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”); and
- 3,000,000 (three million) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);

(the Class A MRPS and the Class B MRPS are hereinafter collectively and individually referred to as the “MRPS”; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Ordinary Shares” and individually as an “Ordinary Share”; and the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

Each Ordinary Share is issued with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and no share premium attached and each MRPS is issued with a nominal value of USD 1 and a share premium attached thereto amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars), for a global amount of USD 1,000 (one thousand US Dollars).

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“ **Art. 10. Redemption of Shares.** The Company may redeem its own Shares at any time at the discretion of the board of managers and the shareholder(s) hereby undertake(s) to vote in favor of such redemption; however, the redemption takes place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. Where MRPS are issued by the Company, the following provisions shall apply:

- at any time, each MRPS is redeemable in cash or in kind at a price corresponding to the capital and share premium (whether allocated to the legal reserve or not) represented by the redeemed MRPS, plus any Preferential Dividend (as defined under article 20 below) accrued but not yet declared on the MRPS redeemed as of the date of such redemption (the “MRPS Redemption Price”);
- the Class A MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the “Class A MRPS Maturity Date”);
- the Class B MRPS shall be redeemed at the MRPS Redemption Price. The redemption can occur at any time but at the latest on July 5, 2021 (the “Class B MRPS Maturity Date” and together with the Class A MRPS Maturity Date, the “MRPS Maturity Date”);
- in case of redemption of MRPS, the Company may discharge the redemption price by transferring to the holders of MRPS to be redeemed any receivables owing to the Company by any affiliate of the Company, or any other person with a Standard & Poor's credit rating of at least A-, or any marketable securities, such receivables or securities to be valued for these purposes at the higher of the nominal value or the market value of the receivable(s) to be transferred;
- however, on the relevant MRPS Maturity Date, if the assets available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the corresponding MRPS, the redemption of all the corresponding MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the MRPS Redemption Price due on the relevant MRPS Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the assets

available for redemption on the relevant MRPS Maturity Date, the remaining part of the MRPS Redemption Price to be paid as and when the Company will have sufficient assets available for redemption for this purpose;

- in any case, where the Company is not in a financial position to pay all of its debts that are due, the payment of the MRPS Redemption Price is subordinated to the prior payment of such creditors of the Company;
- upon redemption of (all or part of) MRPS, as long as the MRPS Redemption Price of the redeemed MRPS has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares;
- no Ordinary Shares shall be redeemed by the Company until the MRPS have all been redeemed.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital and share premium attached to the redeemed Shares (if any) including the corresponding portion of share premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.”

“ **Art. 20. Dividends.** Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, subject to the allocation of the legal reserve and subject to decision of distribution of dividend by the shareholders,

(i) the Class A MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class A MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class A MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the “Class A MRPS Preferential Dividend”); however, the Class A MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class A MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class A MRPS; and

(ii) the Class B MRPS will give right to payment of a preferential and cumulative US dollar denominated dividend payable in arrears at a rate equal to the Class B MRPS Rate of Return applied on the total of the nominal value of each Class B MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve; computed on the basis of a year of 360 days for the actual number of days elapsed (the “Class B MRPS Preferential Dividend”); however, the Class B MRPS Preferential Dividend shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date. For sake of clarity, the Class B MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Class B MRPS;

Where:

“Class A MRPS Rate of Return” means for each Class A MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.495% per annum to the Class A MRPS LIBOR Index Rate for such Class A MRPS Rate of Return Period.

“Class A MRPS Rate of Return Period” means the period commencing on the date of issuance of Class A MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class A MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class A MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class A MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class A MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class A MRPS Rate of Return for each Class A MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class A MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

“Class A MRPS LIBOR Index Rate” means (i) for the Class A MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class A MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class A MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundredthousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class A MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11:00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class A MRPS Rate of Return Period.

“Class B MRPS Rate of Return” means for each Class B MRPS Rate of Return Period the rate per annum determined by adding the rate of 1.5385% per annum to the Class B MRPS LIBOR Index Rate for such Class B MRPS Rate of Return Period.

“Class B MRPS Rate of Return Period” means the period commencing on the date of issuance of Class B MRPS and ending on August 5, 2011 and each period of one month thereafter with each Class B MRPS Rate of Return Period to commence on the last day of the immediately preceding period and to end on the numerically corresponding day one month thereafter, provided that if any Class B MRPS Rate of Return Period would otherwise end on a day which is not a Bank Business Day it shall end on the next succeeding Bank Business Day unless such next succeeding Bank Business Day falls in another calendar month, in which case such Class B MRPS Rate of Return Period shall end on the next preceding Bank Business Day. Class B MRPS Preferential Dividends shall be computed at the Class B MRPS Rate of Return

for each Class B MRPS Rate of Return Period for the period from and including the first day of such Class B MRPS Rate of Return Period to but excluding the last day thereof.

“Class B MRPS LIBOR Index Rate” means (i) for the Class B MRPS Rate of Return Period commencing on the date of issuance of Class B MRPS and ending on August 5, 2011, 0.19419% and (ii) for any Class B MRPS Rate of Return Period thereafter applicable hereto, the rate per annum (rounded upwards, if necessary, to the next higher one hundredthousandth of a percentage point) for deposits in U.S. Dollars for a period equal to such Class B MRPS Rate of Return Period, which appears on the LIBOR01 Page as of 11:00 a.m. (London, England time) on the date two Bank Business Days before the commencement of such Class B MRPS Rate of Return Period.

“Bank Business Day” means any day other than a Saturday or Sunday on which banks are generally open for business in New York, New York and London, England.

“LIBOR01 Page” means the display designated as “LIBOR01 Page” on the Reuters Service (or such other page as may replace the LIBOR01 Page on that service or such other service as may be nominated by the British Bankers’ Association as the information vendor for the purpose of displaying British Bankers’ Association Interest Settlement Rates for U.S. Dollar deposits).

Where the Company is not in a financial position to pay all of its debts that are due, the payment of the Preferential Dividends is subordinated to the prior payment of such creditors of the Company.

Shareholders holding MRPS shall not be entitled to any dividends except for the Preferential Dividends.

Holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends, out of, and up to the extent of, funds legally available for payment of dividends after the payment of the Preferential Dividends, as allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these amendments to its articles of association, have been estimated at about EUR 6.800,-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huitième jour de juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de BMO Finance Company II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 3.672.000 USD, ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et en cours d’immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

A comparu,

Bank of Montreal Holding Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon le Bank Act (Canada), ayant son siège social au 333-7th Avenue S.W., The Dome Tower, Calgary, Alberta, T2P 3N9, et enregistrée sous le numéro 342764-1 (l’«Associé Unique»).

Ici représentée par Me Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d’acter que les 3.672.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune et représentant l’intégralité du capital social de la Société et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 647.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A;
- 25.000 parts sociales ordinaires de classe A; et
- 3.000.000 parts sociales ordinaires de classe B;

sont représentées de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une ou plusieurs classes de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire («MRPS»);
 2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale (allouée à la réserve légale ou non) attachée aux MRPS nouvellement émises;
 3. Souscription, intervention et paiement (i) des nouvelles parts sociales et (ii) de la prime d'émission globale (allouée à la réserve légale ou non) attachée aux MRPS nouvellement émises au moyen d'un apport en numéraire de l'associé unique de la Société;
 4. Modification subséquente des articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société; et
 5. Divers.
- Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé:

- (i) de créer une classe supplémentaire de MRPS, nommément la classe B de MRPS;
- (ii) d'octroyer des droits spécifiques de rachat, de dividende, de vote et de liquidation aux MRPS, lorsqu'elles sont créées et émises par la Société, tels qu'attribués par les articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société, tels que eux-mêmes modifiés en application de la quatrième résolution ci-après.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, il est décidé:

- (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 650.000 USD (six cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 3.672.000 USD (trois millions six cent soixante-douze mille dollars américains) à 4.322.000 USD (quatre millions trois cent vingt-deux mille dollars américains) par la création et l'émission de 650.000 (six cent cinquante mille) MRPS de classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «MRPS de Classe B»), moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) par MRPS de Classe B, pour un montant global de 649.350.000 USD (six cent quarante-neuf millions trois cent cinquante mille dollars américains) devant être allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission (les «Nouvelles Parts Sociales»);
- (ii) que toute prime d'émission payée pour une MRPS doit être comptabilisée dans le compte prime d'émission spécifique à chaque classe de MRPS et que cette prime d'émission (allouée à la réserve légale ou non) doit demeurer attachée à la classe de MRPS pour laquelle elle a été payée.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, par un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant de 650.000.000 USD (six cent cinquante millions de dollars américains).

Intervention – Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 650.000 USD (six cent cinquante mille dollars américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales et en payant la prime d'émission attachée à chacune des MRPS de Classe B pour un montant global de 649.350.000 USD (six cent quarante-neuf millions trois cent cinquante mille dollars américains), le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 3.272.000 USD (trois millions deux cent soixante-douze mille dollars américains) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 647.000 (six cent quarante-sept mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les «MRPS de Classe A»);
- 650.000 (six cent cinquante mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»); et
- 3.000.000 (trois millions) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);

(les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B sont collectivement et individuellement désignées ci-après par «MRPS»; les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B sont collectivement désignées ci-

après par «Parts Sociales Ordinaires» et individuellement par « Part Sociale Ordinaire»; et les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par «Parts Sociales» et individuellement par «Part Sociale»).

Chaque Part Sociale Ordinaire est émise avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) sans prime d'émission attachée, et chaque MRPS est émise avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) et une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre vingt-dix-neuf dollars américains), pour un montant total de 1.000 USD (mille dollars américains).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« **Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment à la discrétion du conseil de gérance et le(s) associé(s) s'engage(nt) à voter en faveur d'un tel rachat; toutefois, le rachat ne peut avoir lieu que pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Lorsque des MRPS ont été émises par la Société, les conditions suivantes doivent être remplies:

- à tout moment, chaque MRPS est rachetable en espèces ou nature à un prix correspondant au montant de capital et de prime d'émission (allouée à la réserve légale ou non) représenté par la MRPS rachetée, augmenté de tout Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 20 ci-après) couru mais non déclaré, auquel donne droit la MRPS rachetée, à la date du rachat (le «Prix de Rachat des MRPS»);

- les MRPS de Classe A doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe A»);

- les MRPS de Classe B doivent être rachetées au Prix de Rachat des MRPS. Le rachat peut avoir lieu à tout moment mais au plus tard le 5 juillet 2021 (la «Date d'Echéance des MRPS de Classe B» et collectivement avec la Date d'Echéance des MRPS de Classe A, la «Date d'Echéance des MRPS»);

- dans l'hypothèse d'un rachat de MRPS, la Société peut régler le prix de rachat en transférant aux associés détenant des MRPS devant être rachetées, toutes créances dues à la Société par toute entité affiliée à la Société, ou toute autre personne à qui le «Standard & Poor's» attribue une note de crédit d'au minimum A-, ou tout titre de placement, ces créances ou titres venant à être transférés devant être évalués à cette fin à la plus haute des deux valeurs entre leur valeur nominale ou de leur valeur de marché;

- toutefois, à la Date d'Echéance des MRPS pertinente, si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS, le rachat de toutes les MRPS ne sera pas pour autant entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat des MRPS dû à la Date d'Echéance des MRPS pertinente. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux associés détenant des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles pour le rachat à la Date d'Echéance des MRPS pertinente, la partie restante du Prix de Rachat des MRPS devant être versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes pour le rachat;

- en toutes hypothèses, lorsque la Société n'est pas financièrement en mesure de payer tout ou partie de ses dettes exigibles, le paiement du prix de Rachat des MRPS est subordonné au paiement préalable des créanciers correspondant de la Société;

- en cas de rachat (de tout ou partie) de MRPS, tant que le Prix de Rachat des MRPS n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires;

- aucune Part Sociale Ordinaire ne doit être rachetée tant que les MRPS n'auront pas toutes été rachetées.

Le rachat de toutes Parts Sociales doit être décidé au moyen d'une résolution approuvée par les associés à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Les Parts Sociales rachetées doivent être annulées et le capital social de la Société, ainsi que la prime d'émission attachée aux Parts Sociales rachetées (s'il en existe une) incluant la portion correspondante allouée à la réserve légale le cas échéant, doivent être réduits corrélativement.

« **Art. 20. Dividendes.** Lors de chaque exercice social, lorsqu'un bénéfice net apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, sous réserve de l'allocation de la réserve légale et sous réserve qu'une décision des associés approuve la distribution de dividendes:

(i) les MRPS de Classe A donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe A appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le «Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A»); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe A commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe A; et

(ii) les MRPS de Classe B donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif exprimé en dollars américains et payable chronologiquement en commençant par le plus ancien pour terminer par le plus récent à un taux annuel égal au Taux de Rendement des MRPS de Classe B appliqué sur le montant total de la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et du montant de la prime d'émission y attachée allouée ou non à la réserve légale; calculé sur la base d'une année de 360 jours pour le nombre de jours effectivement courus (le « Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B »); toutefois, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement. Par souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS de Classe B commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS de Classe B;

Etant précisé que:

«Taux de Rendement des MRPS de Classe A» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,495% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe A.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe A et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe A doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe A de chaque Période du Taux de Rendement des MRPS de Classe A, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe A» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A commençant à la date d'émission des MRPS de Classe A et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe A.

«Taux de Rendement des MRPS de Classe B» signifie, pour chaque Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B, le taux annuel déterminé en additionnant le taux de 1,5385% par an au Taux de Référence LIBOR de la Période de Taux de Rendement pour ces MRPS de Classe B.

«Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B» signifie la période commençant à la date d'émission des MRPS de Classe B et terminant le 5 août 2011, ainsi que, par la suite, chaque période d'une durée d'un mois commençant le dernier jour de la période précédente et terminant le jour correspondant numériquement le mois suivant. Toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B terminant un jour qui ne soit pas un jour ouvrable bancaire se termine le Jour Ouvrable Bancaire suivant à moins que ce Jour Ouvrable Bancaire tombe un autre mois calendaire, auquel cas la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B se termine le Jour Ouvrable Bancaire précédent. Les Dividendes Préférentiels des MRPS de Classe B doivent être calculés au Taux de Rendement des MRPS de Classe B de chaque Période du Taux de Rendement des MRPS de Classe B, du premier jour de cette période inclut jusqu'au dernier jour, lui-même exclu.

«Taux de Référence LIBOR des MRPS de Classe B» signifie (i) pour la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B commençant à la date d'émission des MRPS de Classe B et terminant le 5 août 2011, 0,19419% et (ii) pour toute Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B suivante y applicable, le taux annuel (arrondi vers le haut, si nécessaire, au plus près cent-millième de pourcent) pour les dépôts en dollars américains au cours d'une période égale à celle de la Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B concernée, tel qu'il apparaît sur la Page LIBOR01 dès 11 heures du matin (heure de Londres, Angleterre) deux Jours Ouvrables Bancaires avant le commencement de ladite Période de Taux de Rendement des MRPS de Classe B.

«Jour Ouvrable Bancaire» signifie tout jour autre qu'un samedi ou dimanche pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au commerce à New York, Etat de New-York, et à Londres, Angleterre.

«Page LIBOR01» signifie la fenêtre d'affichage désignée comme «Page LIBOR01» disponible sur le Service Reuters (ou toute autre page qui pourrait remplacer la Page LIBOR01 sur ce service, ou tout autre service tel qu'il pourrait être nommé par la «British Bankers' Association» devant servir à afficher le «British Bankers' Association Interest Settlement Rates» relatif aux dépôts en dollars américains).

Lorsque la Société n'est pas financièrement en mesure de payer tout ou partie de ces dettes qui sont échus, le paiement des Dividendes Préférentiels est subordonné au paiement préalable desdits créanciers de la Société.

Les associés détenant des MRPS n'ont droit à aucun dividende à l'exception des Dividendes Préférentiels.

Les associés détenant des Parts Sociales Ordinaires ont un droit à recevoir un dividende sur, et dans la mesure où, des fonds sont également disponibles pour le paiement de dividendes après le paiement des Dividendes Préférentiels, tel

que décidé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 6.800,-EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste AUBRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106027/410.

(110121586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

LSF Elancourt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.964.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011106911/11.

(110122279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.076.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of April.

before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

- Risen Energy (Hongkong) Co.,Ltd., a private company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Room 1401, 14/F, World Commerce Centre, Harbour City, 7-11 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, registered at the Registrar of Companies of Hong Kong under company number 1519990,

here represented by Elodie Duchêne, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 2011.

- Sky Capital Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 97 route du Vin L-5445 Schengen, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152 663,

here represented by Elodie Duchêne, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 February 2011.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by its articles of association (hereafter, the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company’s obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “RisenSky Solar Energy S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company’s share capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of February, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year – Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Risen Energy (Hongkong) Co.,Ltd.	14,000	14,000.-	70%	70%
Sky Capital Europe S.à r.l.	6,000	6,000.-	30%	30%
TOTAL	20,000	20,000.-	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.) is now available to the Company

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have immediately taken the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following person as managers for an undetermined period:

- Mr. Peng Jiang, a Chinese citizen, born in Shandong province on 29 May 1979, residing in Halbreiterstrafse 14, Munchen, Germany; and

- Mr. Yuan JianPing, a Chinese citizen, born in Zhejiang, China on 30 September 1977, residing at 9 Group 6, Linjiashan village, Dajiahe Town, Ninghai, Zhejiang, China.

2. The registered office of the Company shall be established at 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- Risen Energy (Hongkong) Co.,Ltd., une société privée constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Room 1401, 14/F, World Commerce Centre, Harbour City, 7-11 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro de société 1519990,

ici représenté par Elodie Duchêne, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée de mars 2011.

- Sky Capital Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 97 route du Vin L-5445 Schengen, avec un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500.-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 663,

ici représenté par Elodie Duchêne, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 février 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés

sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: " RisenSky Solar Energy S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas,

pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} février à 16h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 – Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Risen Energy (Hongkong) Co.,Ltd.	14.000	14.000,-	70%	70%
Sky Capital Europe S.à r.l.	6.000	6.000,-	30%	30%
TOTAL	20.000	20.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolution des associés

Les associés ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

- M. Peng Jiang, de nationalité chinoise, né à Shandong province le 29 mai 1979, résidant au Halbreiterstrafse 14, Munchen, Allemagne; et

- M. Yuan JianPing, de nationalité chinoise, né à Zhejiang, Chine le 30 septembre 1977, résidant au 9 Group 6, Linjiashan village, Dajiahe Town, Ninghai, Zhejiang, Chine.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011. Relation: EAC/2011/5693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011098674/523.

(110112200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Teaco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.565.

—
Extrait des résolutions des associés prises le 19 juillet 2011

Le 19 juillet 2011, les Associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Fabrice Geimer résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant B de la société avec effet au 29 avril 2011;
- de nommer Madame Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant B de la société avec effet au 29 avril 2011 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2011107108/17.

(110122858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Liquiditätsfluss No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.750.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106890/10.

(110122587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lubna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.396.

—
Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lubna (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106892/15.

(110122424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Langtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.844.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106895/10.

(110122387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Oppidum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.881.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 May 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Mr Benoit Paquay en remplacement de Mr Jerry Hilger depuis le 2 novembre 2010.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de

- Mr. Benoit Paquay, 1 Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

- Mrs. Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

- Mr. Pascal Chauvaux, 1 Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour OPPIDUM S.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2011106994/19.

(110123033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lannutti Finance & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.560.

—
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANNUTTI FINANCE & SERVICES S.A.

DE BERNARDI Alexis / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011106897/12.

(110122844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Le Cottage du Barrois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 22, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 140.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106898/10.

(110122283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Leesch Frères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 35.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106899/10.

(110123004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

SBI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 96.649.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 août 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur-Président, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 5 août 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour SBI INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011113434/22.

(110130041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Lemonland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 117.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011106900/10.

(110122946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Levant Energy Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106902/10.

(110122396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 44.276.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LIBERTY LEASE DRIVE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011106903/12.

(110123114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Sunderland Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.740.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prise à Luxembourg en date du 4 août 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique, prises à Luxembourg en date du 4 août 2011, que:

1. Acceptation de la démission de SUNDERLAND VENTURES SA de son mandat de Gérant avec effet immédiat, et nomination de Monsieur François Georges, employé privé, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 34 A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, à la fonction de Gérant, avec effet immédiat.

2. Transfert du siège social de la société SUNDERLAND IMMO SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 70740, à l'adresse 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

SUNDERLAND IMMO S.À R.L.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2011113458/22.

(110129381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Linea Grazia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, route d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 120.123.

—
Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour LINEA GRAZIA S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106905/13.

(110122239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Linwood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 47.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106906/9.

(110122149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Logica Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.120.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106908/10.

(110123256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 22 juin 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Polak Andrzej Stanislaw à la fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2011.
- D'accepter la démission de Tamas Horvath à la fonction de gérant de classe A avec effet au 27 juillet 2011.
- D'accepter la démission de Bertrand De Fays à la fonction de gérant de classe A avec effet au 27 juillet 2011.
- De nommer, Agnes Csorgo née le 29 juillet 1978 à Hatvan, en Hongrie, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante de catégorie A, pour une durée indéterminée avec effet au 29 juillet 2011.
- De nommer, Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, en Belgique, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante de catégorie A, pour une durée indéterminée avec effet au 29 juillet 2011.
- Veuillez également noter un changement d'adresse concernant Christopher Holding né le 25 février 1977 à Canton, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe B. Sa nouvelle adresse étant 6650 Militia Hill St., 44718 Ohio, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2011.

Référence de publication: 2011113468/22.

(110129762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Saint Georges Finances S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.966.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Messieurs René SCHLIM et Marco NEUEN de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Annette SCHROEDER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011108043/20.

(110123785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

AB Energy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.432.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the nineteenth of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, a British Virgin Islands company, with head office in P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Financial Services Commission of Tortola, number 1441655, here duly represented by its director Mr Andrew MANN,

himself here represented by Mr Sven HEUERTZ, private employee, with professional address in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Monaco, on July 7th, 2011.

Such proxy, with substitution, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company under the name of "AB Energy Finance S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organization and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the single director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of June at 15.00.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10th, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2011.

2) The first annual general meeting shall take place in 2012.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, three thousand one hundred shares 3,100

Total: three thousand one hundred shares 3,100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named party, representing the entire subscribed share capital, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Patrick HANSEN, born on October 26th, 1972, in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), with professional address at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Mr Andrew McGIVERN, born on April 9th, 1963, in Tonbridge (United Kingdom), residing at 1st Floor, 64 Baker Street, London W1U 7GB, United Kingdom;

c) Mr Graham J. WILSON, born on December 9th, 1951, in St Néots (United Kingdom), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) The following has been appointed Auditor:

BDO Tax & Accounting, a société anonyme, governed under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.571.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Financial Services Commission de Tortola sous le numéro 1441655,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Andrew MANN,

lui-même ici représenté par Monsieur Sven HEUERTZ, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Monaco, le 7 juillet 2011.

Laquelle procuration, avec substitution, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AB Energy Finance S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

La comparante a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

COVER INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, trois mille cents actions	3.100
Total: trois mille cents actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000.-EUR) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick HANSEN, né le 26 octobre 1972, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

b) Monsieur Andrew McGIVERN, née le 9 avril 1963, à Tonbridge (Grande-Bretagne), demeurant au 1st Floor, 64 Baker Street, Londres W1U 7 GB, Grande-Bretagne;

c) Monsieur Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à St Neots (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

BDO Tax & Accounting, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.571.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Heurtz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2011 LAC/2011/33591. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105962/298.

(110121678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Loëndal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.731.

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "LOËNDAL S.A.R.L", R.C.S. LUXEMBOURG N ° B 101.731 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 924 du 16 septembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'associé unique représenté, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, à un montant de six cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 632.400,-), avec émission de cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, à un montant de six cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 632.400,-), avec émission de cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

L'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement souscrite par la société anonyme de droit belge SA FONCIERE OPPIDUM ayant son siège social au 1551, Chaussée de Waterloo, B-1180 UCCLÉ, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 28 juin 2011;

Ladite augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 632.400,-) divisé en cinq mille cent (5.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31808. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106907/60.

(110122789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

SCI BS LOGI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg E 4.541.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le 12 avril.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Brahim ZAHI, né le 24 novembre 1977 à ALGRANGE (France), Employé privé, demeurant à FONTOY (F-57650) 28 rue de l'Ecole

2. Monsieur Smaine ZAHI, né le 13 avril 1979 à ALGRANGE (France), Employé privé, demeurant à FONTOY (F-57650) 28 rue de l'Ecole

Lesquels comparants ont déclarés constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: SCI BS LOGI.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en générale faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à SCHIFFLANGE.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10 000.00 €) divisé en cents parts sociales de 100 euros (100 €) de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1. M. Brahim ZAHI	50 parts
2. M. Smaïne ZAHI	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (10 000.00 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif sociale et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prise par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 12. la société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet sociale de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes et des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatations de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Brahim ZAHI.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.

C) L'adresse de la société est fixée au L-3844 SCHIFFLANGE, Zone Industrielle Luxembourg Heck.

DONT ACTE, fait et passé à SCHIFFLANGE, le 12 AVRIL 2011.

Smaine ZAHI / Brahim ZAHI.

Référence de publication: 2011110516/102.

(110125567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106909/9.

(110123229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.833.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LOV S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011106910/12.

(110123122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LSF IV Euro LT Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.885.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011106912/11.

(110122280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 28 juillet 2011:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, à savoir:

Administrateurs

Wolfgang BAERTZ, 4, Bei den 5 Buchen L-8123 Bridel, Luxembourg

(veuillez noter que Wolfgang BAERTZ est à la fois administrateur et président)

Herman TROSKIE, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Paul COULSON, 6, Square des Écrivains Combattants Morts 75016, Paris France

Gerald MOLONEY, 32, Palmerston Road, Rathmines Dublin 6 Irlande

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011113519/22.

(110129714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011106913/11.

(110122856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.492.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011106914/11.

(110122076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.492.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
Un mandataire

Référence de publication: 2011106915/11.

(110122077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Natelyne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.058.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2011 que:

L'assemblée décide

- d'acter la démission de son mandat d'Administrateur unique, Monsieur Daniel Droesbeke avec effet au 31 mars 2011
- de coopter en lieu et place de Monsieur Daniel Droesbeke:

Madame Evelyne Etienne

Née le 15 juin 1954 à Paris (12^e)

domiciliée professionnellement 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le mandat de Madame Evelyne Etienne viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2013 approuvant les comptes au 31/12/2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011109189/21.

(110122326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106916/10.

(110123259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LSREF2 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.672.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
Un mandataire

Référence de publication: 2011106919/11.

(110122281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lucilin Conseil, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106920/10.

(110122512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Eulerphi Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.442.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 25 juillet 2011, ont été prises les résolutions suivantes:

- révocation du mandat d'administrateur classe B de M. Patrick Houbert avec effet au 1^{er} mars 2011,
- nomination de M. Gérard Salucci, vice-président, ayant don adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, né le 17 décembre 1968 à Luxembourg, au poste d'administrateur classe B pour une période de 6 ans et avec prise d'effet au 1^{er} mars 2011,
- changement du mandat d'administrateur de M. Patrick Meunier qui devient administrateur classe A avec effet au 1^{er} mars 2011.

En conséquence, le conseil d'administration est composé de:

- M. Arnaud Sagnard, administrateur classe A,
- M. Patrick Meunier, administrateur classe A et,
- M. Gérard Salucci, administrateur classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eulerphi Management S.A.

Arnaud Sagnard

Administrateur classe A

Référence de publication: 2011110850/23.

(110127489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Assurpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 147.885.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, né à Mantes La Jolie (France), le 27 mai 1971, demeurant à L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.
2. Madame Georgina Maria FERNANDES ISABEL, employée, née à Gloria Do Ribatejo (Portugal), le 18 décembre 1964, demeurant à L-3377 Leudelange, 49, rue de la Gare.

Ci-après désignés collectivement les «Associés» ou les «Comparants».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(i) Qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée «Assurpro S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 147885, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 25 septembre 2009 (ci-après la «Société»).

(ii) Que la Société a été mise en liquidation suivant acte par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2010 comprenant la nomination de la société anonyme «BDO Tax & Accounting» établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

(iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont ils ont été préalablement informés est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Approbation du rapport final du Liquidateur;
3. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
4. Approbation d'un pouvoir spécial donné au Liquidateur;
5. Décharge à accorder au Liquidateur;
6. Clôture de la liquidation;
7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;

(iv) Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(v) Qu'ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener à L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

Deuxième résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 18 juillet 2011, approuvent ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée «ne varietur» par les Comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Les Associés décident de renoncer à leur droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

Les Associés donnent pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

Cinquième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Sixième résolution

Les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à compter de la clôture de la liquidation à l'adresse suivante: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

A cet égard, les Associés donnent instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donnent pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent aux Associés ou qui sont mis à leur charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. RAMOS MARTINS DE SOUSA, G. FERNANDES ISABEL, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2011. Relation: MER/2011/1498. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110739/77.

(110127615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Atlantic Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.389.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared

MSCP V Holdings Cooperatief UA, a company incorporated under the laws of the Netherlands with registered number 34294668 having its registered office at Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands,

here duly represented by Ms. Frédérique Davister, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 11, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the creation, holding, acquisition, development and realisation of participations, interests and units, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to:

- acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property;
- participating in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- acting as a member/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Atlantic Investment Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/its owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 500 shares have been subscribed by the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2012.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the member

The incorporating member, representing the Company's entire issued share capital, has immediately passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Joannes C.L. van de Sanden, born on June 21, 1951 in Jutphaas, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B managers:

- Martijn Bosch, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSCP V Holdings Cooperatief UA, une société régie suivant les lois des Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 34294668, ayant son siège social au Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

dûment représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles particulières s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, la création, la détention, le développement et la réalisation de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à:

- l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Atlantic Investment Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Joannes C.L. van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 64, avenue de la liberté, L-1930 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DAVISTER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le vingt-six juillet de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011105141/317.

(110120748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

—
Les comptes annuels suivant l'acte n° 62315 du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signé: C. BETTENDORF, P. SCHU, M. VOLVERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juillet 2011. Relation LAC/2011/32509. Reçu douze euros (12,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106921/13.

(110122496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Luxinvest Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 139.154.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106922/9.

(110123078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Luxury Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.926.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106923/14.

(110123123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Manitoba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.021.

—
*Extrait de la résolution prise lors de
la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 2011*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est élue Présidente du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Certifié sincère et conforme
MANITOBA INVESTMENTS S.A.
D. PIERRE / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011106935/18.

(110122462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106927/10.

(110122951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Meda Pharma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1825 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011106928/11.

(110122495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.208.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.
Saphia Boudjani
Directeur

Référence de publication: 2011106929/13.

(110122784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muse Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106931/11.

(110123025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Smaccess SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 93.424.

—
*Auszug aus dem Protokoll der
Versammlung des Verwaltungsrates vom 6. Mai 2011*

Es wurde einstimmig beschlossen,
- Herrn Nico HOLZHEIMER, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler 13, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 22. Juli 2011.

*Für SMACCESS S.A.
Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Unterschrift*

Référence de publication: 2011108225/20.

(110119920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Machen Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.091.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACHEN HOLDING S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2011106932/11.

(110122779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Maciotto International, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106933/10.

(110122845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Centroplast Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.
R.C.S. Luxembourg B 159.179.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2011

L'assemblée décide de:

- 1) Prend acte de la démission de Monsieur Michele CECCHETTINI, né le 16 août 1967 à Pesaro (I), demeurant à I-61121 PESSARO, 10, Via Riccione (Italie), de ses fonctions d'administrateur unique, avec effet immédiat.
- 2) Nomination de Monsieur Michele CECCHETTINI, né le 16 août 1967 à Pesaro (I), demeurant à I-61121 PESSARO, 10, Via Riccione (Italie), aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.
- 3) Nomination de Monsieur Giovanni ACAMANTE, né le 13 avril 1964 à Bari, demeurant à I-47121 FORLI, 57, Via Copernico (Italie), aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.
- 4) Nomination de Maître Marc THEISEN, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

5) Divers

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011114259/22.

(110130135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Bluegems Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.657.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Infinity (Manchester 4) Limited, a company incorporated and organised under the laws of England, with registered office at 26th Floor City Tower, Piccadilly Plaza, Manchester M1 4BD, United Kingdom, represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Bluegems Adviser S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 123657 and having a share capital of EUR 12,500 (hereinafter, the Company), was incorporated on 21 December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 117 on 6 February 2007.

The articles of association of the Company have not been amended since.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 shares having a par value of EUR 100 each.

3. Infinity (Manchester 4) Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company.

6. The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets of the Company (composed exclusively of a receivable against the Sole Shareholder in an amount of EUR 37,243 (thirty-seven thousand two hundred and forty-three Euro)) and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Wim Rits and Ms Sarah Butler, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Infinity (Manchester 4) Limited, une société de droit anglais ayant son siège social au 2^{ème} étage, City Tower, Piccadilly Plaza, Manchester M1 4BD, Royaume-Uni, ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Bluegems Adviser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123657 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société), a été constituée le 21 décembre 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié le 6 février 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 117. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euro), divisés en 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

3. Que Infinity (Manchester 4) Limited, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que l'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif (constitué exclusivement d'une créance à l'encontre de l'Associé Unique d'un montant total de 37.243 EUR (trente-sept mille deux cent quarante-trois Euro) et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société sont désormais transférés à l'Associé Unique avec effet immédiat.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à M. Wim Rits et Mme Sarah Butler, gérants de la Société, et tout gérant que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} août 2011. Relation: EAC/2011/10385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111579/109.

(110128086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Mangousta Yachting Charter S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.543.

En ce jour, In Trust S.à r.l., dûment représentée par son Gérant Monsieur Thierry Remacle, a décidé de dénoncer le siège de la société MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A. (Société Anonyme) domiciliée au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et portant le numéro au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg): B 77.543.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

In Trust S.à r.l.

Thierry REMACLE

Référence de publication: 2011106934/12.

(110122823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Marcinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.327.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106936/9.

(110122726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Margal S.A., Société Anonyme,

(anc. Margal).

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 16.175.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106937/11.

(110123002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

TCO Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.131.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

5c rue Eugene Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011109780/16.

(110124602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.
